

LIVRE BLANC

L'artisanat du bois en Côte d'Ivoire : 300 000 emplois invisibles

Comment formaliser la filière pour booster l'économie nationale ?

Édité par : ACTION NATIONALE DES ARTISANS PROFESSIONNELS DU BOIS DE CÔTE
D'IVOIRE (ANAPB-CI)

Année 2026

LES CHIFFRES CHOCS

> 300 000

Artisans et emplois indirects évoluent aujourd'hui dans la précarité et l'informel, représentant une force économique majeure mais statistiquement invisible.

0%

D'accès légal direct à la ressource forestière pour les artisans locaux, les circuits d'approvisionnement actifs favorisant massivement l'exportation du bois.

40 Milliards FCFA

De manque à gagner annuel estimé pour l'État en termes de taxes fiscales et municipales non recouvrées, faute d'un cadre de formalisation adapté.

PARTIE 1 : INTRODUCTION & CONTEXTE GÉNÉRAL

Le chef de l'état depuis sa mandature a mis la Côte d'Ivoire en chantier tandis que le bois représente 40% du bâtiment.

La Côte d'Ivoire traverse une phase décisive de sa transition économique et écologique. Alors que le gouvernement déploie des efforts historiques pour reconstituer son couvert forestier et moderniser son tissu industriel, un maillon essentiel reste relégué au second plan : l'artisanat du bois.

Deuxième pourvoyeur d'emplois dans le secteur de l'artisanat après la couture, la filière bois locale fait vivre des centaines de milliers de familles. Menuisiers, ébénistes, charpentiers, coffreur et tourneurs transforment la matière première pour répondre à la demande nationale en mobilier, infrastructures scolaires et construction.

Pourtant, cette économie dynamique opère en grande partie dans l'ombre de l'informel. Ce Livre Blanc, porté par l'ANAPB-CI, n'est pas un simple catalogue de revendications. Il s'agit d'un outil d'analyse et de plaidoyer destiné aux autorités publiques et aux partenaires au développement. Son objectif est clair : démontrer que la formalisation de l'artisanat du bois n'est pas un coût, mais un investissement stratégique pour l'émergence économique de la Côte d'Ivoire.

PARTIE 2 : LE DIAGNOSTIC – LES 4 ÉTRANGLEMENTS DE LA FILIÈRE

L'artisan du bois ivoirien n'est pas informel par choix, mais par nécessité de survie face à quatre barrières systémiques :

1. **La crise de l'approvisionnement légal** : Le cadre réglementaire actuel (Code Forestier) est taillé pour la grande industrie exportatrice. L'artisan local n'a aucun accès direct et légal aux concessions forestières (périmètres d'exploitation). Il est contraint de s'approvisionner sur des marchés secondaires, souvent alimentés par le sciage à façon clandestin, s'exposant à des saisies permanentes et à l'instabilité des prix.
2. **L'invisibilité statistique et fiscale** : N'étant pas répertoriés dans un registre national dynamique, les artisans n'existent pas pour les politiques publiques. L'impôt synthétique actuel ou la contribution des patentes ne sont pas adaptés à la saisonnalité de leurs revenus.
3. **L'exclusion financière** : Sans existence légale formelle, sans états financiers comptables (même simplifiés), le secteur de l'artisanat du bois subit un refus catégorique des banques commerciales et des institutions de microfinance. Les investissements dans des machines modernes (séchoirs, combinées) sont impossibles.
4. **La concurrence déloyale des produits importés** : Les ateliers locaux, sous-équipés, subissent de plein fouet l'importation massive de meubles en kit de basse qualité, souvent subventionnés à l'entrée, alors que la Côte d'Ivoire dispose d'essences de bois nobles et d'un savoir-faire unique.

PARTIE 3 : L'IMPACT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'INFORMEL

Maintenir le statu quo socio-économique actuel représente un triple coût pour la nation :

- **Pour l'État** : Une évasion fiscale passive. L'absence de traçabilité empêche la collecte de la TVA sur la vente des produits finis haut de gamme et prive les collectivités locales de ressources stables.
- **Pour la jeunesse et l'emploi** : L'artisanat est le premier centre d'apprentissage des jeunes déscolarisés. En restant informels, ces contrats d'apprentissage n'ont aucune valeur légale, et les jeunes diplômés de ces ateliers retournent au chômage ou à la précarité, sans protection sociale (CNPS).
- **Pour l'environnement** : N'ayant pas accès au bois certifié (FLEGT / APV), l'artisanat local consomme indirectement du bois issu de la dégradation des forêts classées. Formaliser l'artisan, c'est fermer le principal débouché du sciage illégal.

PARTIE 4 : VISION STRATÉGIQUE – VERS UN ÉCOSYSTÈME FORMEL ET DURABLE

L'ANAPB-CI prône une transition inclusive basée sur un principe simple : Rendre la légalité plus attractive et plus rentable que l'informel.

La vision à l'horizon 2030 est de transformer l'artisanat du bois en un tissu de Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) structurées, capables de capter les marchés publics (mobilier scolaire, bureaux administratifs) et de substituer durablement les importations par une production locale de haute qualité "Made in Côte d'Ivoire".

Cette vision repose sur l'intégration des artisans dans les exigences du processus APV-FLEGT (Application des lois forestières, gouvernance et échanges commerciaux) signé avec l'Union Européenne, transformant une contrainte réglementaire en opportunité de marché.

PARTIE 5 : LES PROPOSITIONS CLÉS DE L'ANAPB-CI (LES LEVIERS POLITIQUES)

Pour concrétiser cette vision, l'ANAPB-CI soumet cinq propositions majeures aux décideurs ministériels :

1. Création d'un "Quota Artisanat" dans la gestion forestière (Action : MINEF)

Inscrire dans les textes d'application du Code Forestier l'obligation pour les exploitants forestiers industriels de réserver un pourcentage de leur volume annuel de bois d'œuvre (essences de promotion et secondaires) au marché intérieur, spécifiquement fléché vers les artisans locaux via des bourses du bois régionales. Permettre également aux membres de l'ANAPB-CI d'obtenir facilement les matières premières auprès des scieries locales. Et aussi simplifier le renouvellement de l'agrément.

2. Instauration d'un Statut Fiscal de "l'Artisan Professionnel" (Action : Secrétariat d'État à l'Artisanat / Direction Générale des Impôts)

Créer une carte professionnelle biométrique unique couplée à une fiscalité forfaitaire libératoire, incitative et simplifiée. Le paiement de cette taxe unique doit donner un accès direct à une couverture maladie (CMU) et de retraite pour l'artisan et ses apprentis.

3. Mise en place de Zones d'Activités Artisanales Mutualisées (ZAAM) (Action : Ministère du Commerce et de l'Industrie / Mairies / Chambre de métiers)

Aménager dans les grandes régions (Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro, abengourou, San Pedro, Man) des espaces dédiés aux artisans du bois, équipés de séchoirs à bois collectifs et de machines à commande numérique à usage partagé.

4. Un Fonds de Garantie Dédié à la Modernisation (Action : Banque Mondiale / AFD / Banques locales)

Créer, avec l'appui des bailleurs, un fonds de garantie logé au sein des structures de financement public (comme l'Agence Côte d'Ivoire PME) pour couvrir à hauteur de 70% les crédits d'équipement accordés aux artisans membres de l'ANAPB-CI passés au formel.

5. Reboisement : « Un Artisan, une parcelle à reboiser » (Action : Partenariat MINEF)

Nous nous portons volontaire pour accompagner efficacement le Ministère des eaux et forêts en initiant Un Artisan une parcelle a reboiser ainsi que le suivi car c'est la phase la plus importante. Nous demandons donc au Ministère un accompagnement rigoureux pour l'exécution de cette tâche (plan de pépinière, matériel, engin roulant...)

PARTIE 6 : FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE (SUR 18 MOIS)

Pour passer de la parole aux actes, l'ANAPB-CI propose un agenda de réformes tripartite (État - Artisans - Partenaires financiers) :

Période	Phase & Actions Clés
Mois 1 à 3	Phase Pilote d'Enrôlement Lancement d'un recensement national pilote par l'ANAPB-CI dans 5 régions clés pour cartographier les ateliers et délivrer les premières cartes d'identités professionnelles.
Mois 4 à 9	Table Ronde Réglementaire Tenue d'un comité interministériel (MINEF, Artisanat, Économie et Finances, Chambre de métier, ANAPB-CI) pour valider le mécanisme d'approvisionnement en bois légal et le guichet fiscal unique.
Mois 10 à 15	Déploiement des infrastructures Construction de la première Zone d'Activité Artisanale Mutualisée (ZAAM) pilote et ouverture du guichet de financement des équipements.
Mois 16 à 18	Évaluation et Généralisation Mesure des premiers impacts sur les recettes fiscales locales et la réduction du sciage illégal avant l'extension nationale du modèle.

PARTIE 7 : CONCLUSION & APPEL À L'ACTION

L'artisanat du bois en Côte d'Ivoire ne doit plus être perçu comme un secteur de seconde zone ou un problème d'ordre public lié à l'informel. C'est un gisement de croissance, un amortisseur social pour la jeunesse et le gardien d'un savoir-faire culturel unique.

Ignorer sa formalisation, c'est condamner 300 000 actifs à la précarité et priver l'économie ivoirienne d'un pilier de son industrialisation locale.

L'ANAPB-CI, forte de son ancrage territorial, est prête à être l'interlocuteur unique et responsable pour mener cette transition aux côtés de l'État, de la chambre de métiers et des bailleurs de fonds. Nous appelons le Ministère des Eaux et Forêts, le Ministère de l'Artisanat et nos partenaires internationaux à ouvrir sans délai la table des négociations.

Ensemble, faisons sortir l'artisanat du bois de l'invisibilité pour en faire le moteur vert de notre économie.

Pour toute gouvernance ou partenariat concernant ce Livre Blanc, contactez le Secrétariat National.